



**ACADÉMIE
DE POITIERS**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RAPPORT DU JURY

Certificat d'Aptitude aux Fonctions
de Formateur Académique
(CAFFA)

Session 2022



ACADÉMIE DE POITIERS

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Sommaire

Introduction	p. 3
Composition du jury de la session 2022	p. 4
I / Statistiques et résultats de la session 2022	p. 5
II / Epreuves d'admissibilité	p. 6
Présentation de l'épreuve	p. 6
Conseils et préconisations du jury	p. 6
III / Epreuves d'admission	p. 9
Présentation des épreuves d'admission	p.9
L'épreuve de pratique professionnelle	p. 9
<ul style="list-style-type: none">• Le choix de l'analyse de pratique• Le choix de l'animation d'un temps de formation	p.9 p.10
Présentation de l'épreuve de soutenance	p.11
Conseils et préconisations du jury	p.12
L'épreuve de pratique professionnelle	p.13
L'élaboration du mémoire professionnel	p.13
La soutenance du mémoire professionnel	p.14
Annexes	p. 15

Au-delà d'un bilan de la session 2022 du CAFFA, le rapport du jury vise à orienter les candidats prochains dans leur préparation, tout en rappelant le cadre réglementaire de cette certification. L'ambition est d'éclairer sur les attentes du jury, d'évoquer quelques points forts mais aussi quelques écueils repérés dans le travail des candidats.

Une fois encore, rappelons le sens de cette certification complémentaire. La loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République engage une profonde réforme de la formation aux métiers du professorat et de l'éducation. Cette réforme implique la constitution d'un réseau d'enseignants et de personnels de l'éducation formateurs. Cette certification à l'aptitude aux fonctions de formateur académique (CAFFA) dans le second degré doit permettre la montée en compétence de formateurs en académie garantissant par la même leur légitimité. Elle concourt à la reconnaissance de la spécificité des missions de formateurs académiques.

Un cursus accompagné d'une durée de deux années doit permettre au candidat une appropriation progressive des enjeux, des compétences et des postures du formateur. La première année, il prépare l'épreuve d'admissibilité. La seconde année, il acquiert l'expertise nécessaire pour accéder aux épreuves d'admission en s'inscrivant aux différents modules de formation de formateurs, prévus dans le cadre du plan académique (PAF). Ces deux années offrent l'opportunité d'une appropriation progressive des enjeux et des compétences nécessaires à la mise en œuvre et à l'accompagnement des formations en académie : analyse des besoins, construction des actions de formation intégrant une dimension numérique, analyse des effets de la formation sur les pratiques pédagogiques.

Le jury a fait le choix de reporter autant que possible les épreuves afin de permettre aux candidats de se préparer aux épreuves. Celles de l'admissibilité ont été organisées le 28 et 29 mars 2022. Celles de l'admission ont été fixées les 23 et 24 mai 2022 pour permettre une bonne tenue des épreuves au regard des contraintes sanitaires imposées dans le cours de l'hiver, et d'achever la rédaction du mémoire dans des conditions satisfaisantes.

Depuis l'an dernier, la préparation à cette formation proposée au PAF évolue pour mieux répondre aux besoins des candidats, comme aux attentes institutionnelles ; elle s'adapte aussi aux enjeux comme au calendrier. Les deux modules « analyse de pratique » et « animation d'une action de formation » sont détachés du module de « préparation à l'admission » pour permettre aux candidats qui le souhaitent de suivre l'un des modules au moins durant l'année de l'admissibilité. Ces modules restent accessibles aux candidats pendant l'année de l'admission, s'ils le souhaitent. **L'ambition est de mieux équilibrer la formation sur les deux ans, de mieux préparer l'épreuve professionnelle et de permettre aux candidats à la fois un choix éclairé entre les 2 options de cette épreuve et la possibilité de suivre les deux formations pendant le cursus des 2 années.** Vous retrouverez cette présentation dans le plan académique de formation.

Précisons que l'inscription à cette certification auprès de la Division des Examens et Concours (DEC) qui intervient en début d'année scolaire, vaut automatiquement pour l'inscription à la préparation auprès de l'école académique de la formation continue [EAFC].

Il convient de souligner à ce stade que la participation active à cette préparation est un gage de réussite. Faut-il insister davantage sur la nécessaire préparation à cette certification ?

Les candidats retrouveront dans les textes suivants les différents éléments réglementaires sur cette certification :

Décret n°2015-884 du 20 juillet 2015 relatif à la fonction de formateur académique exercée par des personnels enseignants ou d'éducation du second degré.

Décret n°2015-885 du 20 juillet 2015 relatif aux conditions de nomination des personnels enseignants du second degré et des conseillers principaux d'éducation aux fonctions de formateur académique.

Arrêté du 20 juillet 2015 publié au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015 relatif à l'organisation du certificat aux fonctions de formateur académique.

Circulaire n°2015-110 du 21 juillet 2015 publiée au bulletin officiel du 23 juillet 2015 sur la certification d'aptitude aux fonctions de formateur académique.

Le jury de la session 2022 était composé comme suit :

Président de Jury :

Laurent Marien, IA-IPR d'histoire-géographie

Vice-Présidente de jury :

Alison Charamon-Hill, IA-IPR d'anglais

Membres du jury :

Véronique Dupin, Inspectrice de l'Education Nationale, circonscription de Poitiers Nord

Ernesto De Macedo, Principal Adjoint, collège Arsène Lambert, Lençloître

Natacha Gousserey-Benard, professeure certifiée d'anglais, collège René Caillié, Saintes

Les examinateurs qualifiés se joignent au jury pour les épreuves d'admission comme le texte de référence le prescrit :

Eric Barjolle, IA-IPR de Lettres

Corinne Chaminade, référente INSPE, Lettres

Claude Buffeteau, IEN de Lettres-Histoire-Géographie

Isabelle Bouthinon, formatrice Lettres-Histoire-géographie

François La Fontaine, IPR de Mathématiques

Eric Ouvrard, référent INSPE, Mathématiques

Anne Parillaud, IPR d'histoire-géographie

Cécile Bétermin, IPR d'histoire-géographie

Guillaume Garnier, référent INSPE Histoire-géographie

Estelle Petiniaud, formatrice SES

Selvane Calviac, IA-IPR de SES

Hervé Fraile, IA-IPR EVS

Stephane Bravard, référent INSPE (Directeur de site)

Jean-Charles Thévenot, IPR d'EPS

Stéphanie Boleda, référente INSPE EPS

Christian Mescam, IEN ET/EG STI

Corinne Grégoire, formatrice éco-gestion

I / Statistiques et résultats de la session 2022

A la session 2022 du CAFFA, marquée une nouvelle fois par le contexte sanitaire, quelques candidats ont préféré ne pas se présenter cette année aux épreuves, faisant le choix de surseoir à cette session. Par ailleurs, un candidat n'a pas pu soutenir son mémoire en raison d'une contamination à la Covid.

Répartition des candidats présents aux épreuves par département

	Epreuve d'admissibilité	Epreuve d'admission
Nombre de candidats inscrits		
16 – Charente	3	0
17 – Charente-Maritime	4	5
79 – Deux-Sèvres	0	1
86 – Vienne	2	3
Moyenne des notes des candidats (/20)		14,27
Note du dernier admis (sur 20 points)		12
Note la plus élevée (sur 20)		20

Répartition des candidats présents par discipline

DISCIPLINES	Nombre de candidats à l'épreuve d'admissibilité	Nombre de candidats à l'épreuve d'admission
Anglais	1	-
Génie mécanique construction (AFS)	-	1
EPS	2	1
Histoire-géographie	-	2
Mathématiques	1	1
Lettres modernes	2	1
Espagnol	1	-
CPE	2	1
Lettres-Histoire-géographie	-	1
SES	-	1

A l'admissibilité comme à l'admission, les 2/3 des candidats ont réussi leurs épreuves. Six des neuf candidats ont obtenu l'admissibilité du CAFFA à l'issue de l'épreuve, soit 66,6% de taux de réussite. A l'admission, ce taux s'élève également à 66,6%, avec la réussite de 6 candidats sur neuf.

Pour mémoire, les taux de réussite depuis 2020 :

	2020	2021	2022
Admissibilité	71,4%	61,2%	66,66%
Admission	73,3%	80%	66,66%

II / Epreuve d'admissibilité – Session 2022

Présentation de l'épreuve d'admissibilité

L'épreuve d'admissibilité consiste en un entretien avec le jury, d'une durée de 45 minutes, à savoir un exposé de 15 minutes suivi d'un échange de 30 minutes.

Le jury s'appuie sur un dossier fourni par le candidat composé d'un rapport d'activité de 5 pages maximum (hors annexes) et des rapports d'inspection ou d'évaluation administrative.

Dans le cadre de l'exposé, le candidat présente son itinéraire personnel et s'attache à développer, en articulation avec son parcours, une expérience professionnelle notamment dans le champ de l'accompagnement et de la formation. Rappelons d'ores et déjà que cette certification ne repose pas sur une Validation des Acquis de l'Expérience (VAE). L'expérience à l'évidence ne nuit pas. Pour autant, l'enjeu est de montrer sa volonté de s'engager dans des missions dont le cadre a beaucoup évolué, tant dans les contenus que dans les modalités. Outre une réflexion conduite sur l'andragogie, il s'agit de montrer sa compréhension des évolutions en cours. En premier lieu, la fonction de formateur académique n'est pas la poursuite logique de celle de formateur dans un cadre disciplinaire. Le formateur académique est ainsi amené par exemple à s'engager sur les champs transversaux, à inscrire son action dans le cadre du nouveau schéma directeur de la formation qui implique des formations d'initiative locale ou des actions de formation en interdegrés.

L'examen du rapport d'activité doit permettre d'apprécier :

- la capacité du candidat à se présenter en dégagant les lignes de force de son parcours,
- sa capacité à s'adapter à une diversité de publics, à des contextes scolaires et éducatifs variés,
- son implication dans la vie de sa discipline ou spécialité, dans des projets éducatifs à l'échelle de l'établissement, du district, du bassin de formation, du réseau ECLORE
- sa participation à des actions de formation et son intérêt pour la formation.

L'entretien permet au jury d'apprécier :

- la motivation du candidat à devenir formateur,
- son expertise professionnelle (sa réflexion didactique, pédagogique et éducative, sa connaissance du système éducatif, de l'actualité pédagogique, connaissance dans le champ numérique),
- sa capacité d'analyse sur ses propres pratiques,
- sa capacité à communiquer avec d'autres professionnels de l'enseignement et de la formation.

L'entretien doit permettre de mesurer l'investissement du candidat dans le projet de son établissement ainsi que sa connaissance de l'environnement social et culturel de celui-ci.

Conseils et préconisations du jury

Une nouvelle fois, cette année, en raison des conditions sanitaires et d'exercice professionnel, le contexte n'a pas été propice à une préparation sereine. Pour autant, la formation avait été volontairement conçue dans un format hybride pour anticiper d'éventuelles perturbations. Des candidats ont préféré abandonner leur projet ou ont fait le choix de surseoir aux épreuves de cette session 2022. Nous les encourageons, et leur recommandons, de reprendre leur démarche de certification d'autant que le travail avait été parfois très engagé. Le jury bien conscient de ces éléments a manifesté de la bienveillance jusqu'au moment de la délibération.

En concertation avec la DEC, le président de jury proposera pour la session 2023 des dates quelque peu tardives pour permettre aux candidats de bénéficier dans la mesure du possible d'un temps suffisant, et amortir -peut-être- un retour de mesures sanitaires dans l'année à venir. La préparation a été pensée, là encore, de manière à anticiper ces contraintes possibles.

❖ Le dossier

Le jury apprécie les dossiers structurés, aérés et offrant une lecture facile. Il est préférable que le candidat sélectionne davantage les éléments qu'il souhaite faire figurer plutôt que de réduire la typographie et les marges. Par ailleurs, il est indispensable de respecter les exigences formelles de l'épreuve. Le rapport d'activité ne doit pas dépasser 5 pages maximum. Les annexes, au nombre limité, méritent là encore d'être réfléchies. Elles doivent permettre au jury de mieux appréhender et de comprendre le parcours professionnel du candidat comme la présentation de son expérience significative, au regard de cette certification. Le candidat doit s'appuyer sur la diversité de son parcours professionnel pour repérer une expérience pertinente, en adéquation avec la certification.

Il convient bien entendu de faire figurer toutes les pièces demandées à savoir, en plus du rapport d'activité, des rapports d'inspection et d'évaluation administrative. Le candidat doit garder à l'esprit que le jury, par le biais de ce dossier, doit avoir les moyens d'apprécier les compétences professionnelles du candidat, au regard du référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 de la circulaire n°2015-110 publiée au bulletin officiel n°30 du 23 juillet 2015).

Ces compétences sont regroupées en 4 domaines :

- Penser – Concevoir – Evaluer
- Mettre en œuvre – Animer
- Accompagner l'individu et le collectif
- Observer – Analyser – Evaluer

Le jury a tout particulièrement apprécié dans les dossiers présentés :

- la capacité du candidat à mettre en exergue les compétences développées, de manière concrète, pour se projeter dans les missions du formateur.
- l'intérêt des profils et la richesse des parcours professionnels des candidats
- la pertinence du choix de l'activité décrite en relation avec le référentiel des compétences professionnelles.
- la capacité à réinterroger des choix en fonction des publics différents, des situations nouvelles, des objets de formation autres que ceux déjà appréhendés.

❖ L'entretien

Le candidat doit être capable de :

- mobiliser des références théoriques et réglementaires,
- s'appuyer sur son expérience pour proposer des pistes en termes d'objectifs et de méthodologie de formation,
- envisager d'autres contextes de formation que ceux déjà mis en œuvre,
- adopter une attitude et une posture en adéquation avec le métier de formateur,
- montrer sa connaissance de l'évolution du cadre de la formation, et notamment du schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale – 2019-2022 qui est un cahier des charges des plans de formation nationale, académique et de l'établissement (Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019), précisant les principes applicables à la formation continue des personnels du Ministère, les orientations et les modalités de mise en œuvre de la formation continue, inscrite elle-même dans un continuum avec, en amont, la formation initiale et la formation continuée.

Le jury souhaite, en premier lieu, souligner deux écueils principaux :

- une présentation linéaire du parcours professionnel sans analyse et sans distanciation quant à l'expérience professionnelle ;
- une trop grande assurance et/ou un manque de recul entraînant une incapacité à revenir sur ses pratiques.

Rappelons quelques attentes classiques, mais pas toujours vérifiées, et précisant d'ores et déjà qu'il s'agit d'une montée en compétences à construire sur les deux années de préparation du CAFFA. Ainsi la projection dans l'exercice de mission de formateur académique est attendue à l'oral d'admission, elle est souvent tout juste amorcée lors de l'épreuve d'admissibilité.

➤ **La clarté des propos, l'usage précis du vocabulaire professionnel**

Le jury apprécie au moment de l'exposé la clarté du propos ; la construction de l'exposé, la qualité de la réflexion du candidat et son aptitude à identifier ses compétences. La présentation succincte de son parcours puis de son expérience professionnelle significative doit faire l'objet d'une préparation de la part du candidat. Le jury attend du candidat qu'il valorise son parcours professionnel au regard des compétences attendues du formateur académique et mette en exergue les enjeux de la formation. L'évocation d'expériences vécues hors champ professionnel n'est pas dénuée d'intérêt pour le jury si celles-ci apportent une réelle plus-value au parcours, sont analysées avec distance, et montrent une capacité de transposition de compétences acquises dans les futures missions de formateur. Il doit montrer une première compréhension des évolutions actuelles de la formation : cadre d'exercice, modalités, diversité des publics, objets de formation transversaux, techniques d'animation...

➤ **Il insiste cette année encore sur la nécessité de sortir de sa discipline. L'esprit de la certification est de faire émerger des formateurs académiques qui, sur une assise disciplinaire maîtrisée, sont capables d'ouverture.**

Il est attendu du candidat qu'il sache prendre de la hauteur par rapport à son expertise disciplinaire comme à sa pratique professionnelle. Les candidats gagneront à bien connaître le système éducatif dans toutes ses composantes, notamment 1^{er} et 2nd degrés, interdegrés, intercycles... Il n'est pas inutile de rappeler que la composition du jury permet une représentation des différents corps et missions. Compte tenu de la composition du jury, les candidats doivent s'attendre à un questionnement très ouvert, croisant les préoccupations de tous les acteurs, qu'ils soient issus des corps d'inspection, des personnels de direction ou encore de formateur académique.

➤ **Le jury recherche chez les candidats une capacité de réflexion, une aptitude à prendre de la distance**

Le jury attend du candidat une bonne capacité d'écoute et de réflexion. Le jury a pu, lors de la dernière session, constater la difficulté pour quelques candidats à opérer un recul réflexif sur leurs pratiques. Précisons qu'il n'y a pas lieu de penser que le jury cherche à « piéger » un candidat. Les questions sont volontairement ouvertes, proposent des situations variées. En cela, l'expérience de la formation ne peut constituer une garantie de réussite. **« Ce qui est important, c'est le recul réflexif sur la pratique, le "pas de côté".** Il convient de porter une attention plus soutenue à l'articulation entre théorie et pratique dans le mémoire professionnel, en faisant le lien avec le référentiel de compétence du formateur académique et d'établir des liens explicites avec ce texte de référence.

➤ **La nécessité d'écouter le jury, de répondre à ses questions, pour cultiver le sens du dialogue et de la controverse**

Le jury apprécie les candidats qui sont capables de faire preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif. Mentionnons de la même manière que le jury n'attend pas une réponse, il évalue la capacité du candidat à réagir dans un contexte donné, à réfléchir sur une situation peut-être jamais rencontrée mais possible et crédible pour un formateur académique.

Le jury a apprécié les candidats qui ont su entrer dans un véritable échange et ont su prendre en compte les questions qui leur étaient posées pour formuler des réponses personnelles révélant à la fois la solidité des connaissances scientifiques et la qualité de leur réflexion.

III / Epreuve d'admission – Session 2022

Présentation des épreuves d'admission

L'admission implique deux épreuves : une épreuve de pratique professionnelle suivie d'un entretien, une épreuve de soutenance d'un mémoire professionnel.

L'épreuve de pratique professionnelle

Le candidat choisit soit l'analyse de pratique soit l'animation d'une action de formation. L'épreuve choisie doit permettre au candidat de valoriser pleinement ses compétences professionnelles.

✂ CHOIX DE L'ANALYSE DE PRATIQUE

L'épreuve implique la conduite d'un entretien de formation après observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un accompagnement et un entretien entre le candidat et les deux examinateurs qualifiés (un inspecteur du second degré, de la discipline, et un enseignant de l'INSPE)

1^{er} temps : Observation d'une séance de pratique professionnelle dans le cadre d'un accompagnement (durée : 60 à 90 minutes)

A l'issue de l'observation, le candidat dispose de 15 minutes pour « souffler » et pour préparer son entretien de formation

Durant ce premier temps, les examinateurs qualifiés évaluent la capacité du candidat à :

- mener un dialogue professionnel constructif en prenant appui sur les points forts et les marges de progrès,
- ordonner et hiérarchiser ses remarques au regard de la situation observée,
- formuler les conseils pertinents et opérationnels au regard de la situation observée et s'assurer de leur compréhension,
- proposer des pistes de réflexion et des prolongements possibles.

2nd temps : entretien avec les examinateurs qualifiés (durée : 30 minutes)

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à :

- présenter une analyse distanciée de son entretien,
- justifier les choix opérés,
- entendre et intégrer les remarques des examinateurs

Les examinateurs qualifiés sont attentifs à ce que l'entretien ne devienne pas un inventaire de défaillances, mais reste un véritable échange professionnel durant lequel l'enseignant est amené à réfléchir sur sa pratique, grâce à un questionnement pertinent qui lui permet de gagner en professionnalité. Le jury n'attend pas une analyse exhaustive de la séance mais appréciera la capacité du formateur à identifier les points saillants sur lesquels il va conduire l'entretien.

Le formateur en devenir doit rester vigilant sur la formulation des questions, s'appuyant sur ce qu'il a observé et non ce qu'il peut faire lui-même dans sa classe. La maîtrise de techniques d'entretien est à l'évidence un atout fort.

Insistons sur l'évolution engagée depuis 2020-2021 de la préparation du CAFFA au PAF.

Les candidats peuvent s'inscrire au module de préparation à l'admission du CAFFA et choisir un des deux modules, ou même retenir les deux, correspondant aux deux options de l'épreuve professionnelle : *l'analyse de pratique* et *l'animation d'un temps de formation*. **Ces deux modules, au sein de la formation de formateurs, sont désormais aussi accessibles aux candidats dès l'admissibilité.** Ces derniers peuvent s'inscrire à l'un ou à l'autre, voire aux deux. Ces modules restent accessibles bien entendu aux candidats à l'admission.

Cette évolution permet de :

- mieux équilibrer la formation sur les deux années de préparation du CAFFA : admissibilité et admission

- faciliter le choix pour les candidats de l'option de l'épreuve professionnelle. La réflexion peut s'engager dès la première année. Par ailleurs l'accès aux deux modules permet à la fois d'éclairer ce choix et de conforter la formation du Formateur Académique (F.A.).

La formation est ainsi plus souple et les candidats bénéficient de choix plus étendus, pour une formation répondant mieux aux besoins de chacun.

✂ CHOIX DE L'ANIMATION D'UNE ACTION DE FORMATION :

L'épreuve induit l'animation d'une action de formation professionnelle auprès d'un groupe, suivie d'un entretien avec les examinateurs qualifiés avec l'ambition d'évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle liée au contexte d'exercice. A l'issue du temps de formation, le candidat dispose de 15 minutes pour « souffler » et pour préparer son entretien de formation avec les évaluateurs qualifiés.

1^{er} temps : animation d'une action de formation professionnelle, pédagogique ou éducative, qu'elle soit disciplinaire, interdisciplinaire, intercycles ou interdegrés, à l'échelle d'un établissement ou d'un réseau d'établissements ou encore d'une formation académique (durée : 60 à 90 minutes)

2nd temps : entretien avec les examinateurs qualifiés (durée : 30 minutes)

L'entretien vise à évaluer la capacité du candidat à concevoir, organiser et animer une action ancrée dans une problématique professionnelle et, pour ce faire à :

- inscrire son action dans le cadre des situations professionnelles et attendus institutionnels liés au contexte d'exercice,
- proposer des outils, des démarches et des supports didactiques et pédagogiques de qualité et utiles,
- mettre en œuvre les techniques d'animation propices à une réception efficace,
- animer, réguler et recentrer les échanges en permettant la circulation de la parole de manière à faire avancer le traitement de la problématique travaillée,
- proposer des prolongements possibles.

Le jury reste attentif à la logique de construction de l'action : ses objectifs, ses relations avec le cadre de référence, la pertinence de la mise en activité et des supports employés (en particulier les supports numériques). Il tient à attirer l'attention sur la spécificité du public rencontré à l'occasion des actions de formation. Pour beaucoup de candidats, il s'agissait d'actions de formation inscrites au Plan académique, à l'offre, mobilisant un public captif et intéressé. Les objectifs, les intérêts étaient donc connus, partagés, et intégrés.

Le formateur académique doit être également armé pour faire face à des groupes désignés, ce qui implique la maîtrise de techniques d'animation variées, et un travail conséquent, en amont d'une formation, afin d'identifier les besoins réels et parvenir à un taux de satisfaction honorable à l'issue de cette formation. Le temps d'analyse de l'action de formation se révèle souvent décisif.

Certains candidats ont fait une animation de formation parfois peu convaincante, mais l'analyse qu'ils sont capables d'en faire, la possibilité d'analyser les choix faits en situation, peuvent compenser les maladresses de cette animation. Le regard réflexif et la capacité à réinterroger ses choix pour proposer par exemple des alternatives sont essentiels pour permettre de voir les compétences du formateur. Plus largement, l'ingénierie de formation est une compétence à développer.

L'épreuve de soutenance d'un mémoire professionnel

Le mémoire professionnel est un travail personnel et de réflexion reposant sur une problématique professionnelle d'accompagnement ou de formation. **Le mémoire consiste en une étude de situation centrée sur une question professionnelle articulant savoirs et expériences. L'adossement de la réflexion conduite à la recherche est indispensable. En aucun cas, le mémoire ne peut se limiter à un simple récit d'une expérience de formation ou d'accompagnement.**

Le candidat doit faire preuve d'un engagement personnel pour réfléchir à sa pratique et à son amélioration. Ce travail de recherche est au cœur de l'admission au CAFFA. Les meilleurs mémoires professionnels permettent d'exposer de manière simple des références théoriques et des expérimentations conduites, en rendant compte de la complexité de la réalité.

Le candidat présente durant 15 minutes son mémoire professionnel puis échange 30 minutes avec le jury et les examinateurs qualifiés (mobilisés pour l'épreuve professionnelle).

Le jury est amené à y évaluer les capacités suivantes :

- établir une problématique fondée sur un questionnement professionnel en relation avec une situation d'accompagnement ou de formation ;
- formuler des objectifs spécifiques pour traiter un problème et élaborer des hypothèses opérationnelles
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse, outillée par la recherche (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs pertinents) ;
- proposer une stratégie d'action d'accompagnement ou de formation ;
- faire état par écrit de la réflexion conduite.

La soutenance (présentation et échange) doit permettre au jury d'évaluer la capacité du candidat à :

- se confronter à un problème fondé sur un questionnement professionnel et le constituer en objet d'étude,
- mettre en œuvre une démarche d'expérimentation s'appuyant sur une méthodologie rigoureuse (observation, questionnaire, outils d'analyse, indicateurs...). Le dispositif expérimental a vocation à être bénéfique à l'amélioration des pratiques ;
- analyser sa pratique par une confrontation d'expériences avec des pairs et d'autres professionnels ;
- discuter du fondement des hypothèses retenues
- relater la mise en œuvre d'un dispositif d'action, analyser ses difficultés, ses réussites et les évolutions professionnelles induites, envisager des prolongements

Conseils et préconisations du jury

L'épreuve de pratique professionnelle

Pour l'analyse de pratique, le candidat doit porter son attention :

- à l'organisation globale de l'entretien, en explicitant à l'enseignant la manière dont se déroulera l'entretien
- au cadre des questions à poser, en précisant à l'enseignant les points abordés
- aux points essentiels (points forts, points faibles, remédiation possible...) dans le cadre d'une synthèse finale

Il doit bien entendu veiller à ce que l'enseignant entende et reçoive les remarques ou préconisations, peut-être même en les validant explicitement, pour permettre un échange utile et efficace. A cette fin, le candidat montrera durant l'entretien sa capacité à identifier et sélectionner les conseils pertinents relevant de la posture comme du champ scientifique et didactique. Dans le cas où l'enseignant a déjà été vu dans le courant de l'année, le candidat doit mettre en exergue les progrès ou aider l'enseignant à mesurer lui-même les progrès réalisés.

Dans l'entretien avec le jury, le candidat doit faire la preuve de sa capacité à justifier ses choix : nombre et hiérarchie des conseils données, modalités d'entretien... avant d'analyser les effets de son action et à prendre du recul pour éclairer sur sa pratique.

Pour l'animation d'un temps de formation, le candidat doit :

- s'assurer d'une bonne connaissance des textes officiels et se réinterroger sur la posture de formateur. Le candidat ne doit pas se tromper d'objectifs pour cette épreuve de pratique : il s'agit avant tout de montrer sa capacité à opérationnaliser ses connaissances théoriques dans une situation concrète. Le candidat doit faire la preuve de sa capacité à exploiter ses connaissances théoriques au service de l'efficacité de l'action conduite, en montrant sa capacité de réaction aux situations, tout particulièrement celles qui n'étaient pas prévues mais qui peuvent survenir lors d'une formation. Le candidat est en situation !
- être en mesure d'explicitier clairement les enjeux et les objectifs de la formation et en proposer une illustration en tenant compte de la spécificité du public observé, identifier les besoins des stagiaires, ou encore anticiper les réactions du groupe.
- être en mesure d'explicitier les différentes phases de la formation, de justifier les choix opérés et de proposer des pistes pour en améliorer l'efficacité
- s'emparer de la question de l'évaluation d'une formation et de celle du réinvestissement de la formation auprès des élèves.

Dans la mesure du possible, le candidat doit faire la preuve de sa capacité d'analyse réflexive pour estimer la qualité de son intervention au regard de l'implication des stagiaires.

L'élaboration du mémoire professionnel

Le jury fait le choix ici de revenir sur le mémoire professionnel au vu de quelques productions peu satisfaisantes qui ne répondaient pas aux attentes institutionnelles :

- Le mémoire professionnel est construit à partir d'une problématique professionnelle, articulant savoirs théoriques et expériences de terrain, et dont l'intérêt peut être défendu par son auteur.
- La problématique est nécessairement large, l'ambition est moins de produire une recherche pointue, l'expression d'une expertise du candidat dans sa discipline que de faire la preuve de son potentiel à devenir un formateur généraliste.

- Le mémoire ne peut être une simple juxtaposition d'une approche théorique et d'une expérimentation pratique, il doit croiser les deux aspects de cet écrit en étayant l'expérimentation par des références théoriques et inversement en liant les apports de la recherche à des pratiques.
- L'anticipation est indispensable notamment dans la collecte d'informations pour garantir une réflexion et une rédaction sereines. Le recueil de données doit s'appuyer sur une démarche rigoureuse et scientifique. Cela signifie aussi qu'il est sans doute précieux de réfléchir dès la première année à son sujet, à sa problématique voire aux modalités du recueil de données.

Ce mémoire est d'une longueur comprise entre 20 et 30 pages hors annexes. **Chacune des parties devra être dactylographiée en Arial 11 et interligne 1,15 (ou 1,5).**

Le jury souhaite également qu'une bibliographie apparaisse systématiquement en fin de document (en respectant la norme APA). En quatrième de couverture est attendu également un résumé de 10 lignes (même typographie que le mémoire)

Pour la présentation, en particulier de la page de garde, le candidat s'appuiera sur le document vierge fourni par la DEC sur le site académique. Les prescriptions sont appliquées dans le canevas fourni. Le respect des exigences formelles du mémoire est une condition sine qua non de réussite

L'épreuve de soutenance du mémoire professionnel

La présentation du mémoire ne doit pas dépasser 15 minutes maximum et doit faire l'objet d'une préparation rigoureuse pour garantir le respect du temps imparti, pour offrir au jury un exposé structuré et clair. Le candidat peut faire le choix d'une articulation différente ou d'une recomposition différente du contenu du mémoire si cette démarche permet d'apporter un éclairage complémentaire. L'essentiel est de mettre en lumière, au cours de cette présentation, la manière dont a émergé la problématique, la description rapide de la méthodologie et de l'expérimentation menées, de dégager l'intérêt du mémoire par rapport au questionnement et aux hypothèses envisagées. L'adossement à la recherche étant essentiel, le jury apprécie les références scientifiques pertinentes dans le propos.

Dans la mesure du possible, la présentation doit être dynamique et convoque l'outil numérique. Le jury attend que le candidat mobilise un vocabulaire professionnel et se projette dans une posture de formateur.

Dans l'échange avec le jury, le candidat doit être capable de :

- mobiliser des références théoriques (cf. adossement à la recherche) et réglementaires actualisées (cf. schéma directeur de la formation continue des personnels de l'éducation nationale – 2019-2022 / Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019),
- adopter une attitude et une posture en adéquation avec le métier de formateur, et les adapter à des situations professionnelles différentes,
- analyser sa pratique professionnelle et envisager des évolutions,
- se projeter dans des situations variées et des modalités de formations différentes.

L'ambition est que le candidat soit capable d'exercer un regard critique sur la production réalisée (points forts, points faibles, confrontation aux résultats de la recherche, et possibilité de la réinvestir dans des contextes différents). Le jury apprécie les candidats capables de faire preuve d'une réactivité propice à un échange dynamique et constructif. Au regard de la composition du jury, définie par le texte réglementaire, le candidat doit s'attendre à un questionnement inscrit dans des situations diversifiées. Le jury apprécie la connaissance des candidats des grandes lignes du projet académique, des différents publics qu'il aura à former, des spécificités liées à l'éducation prioritaire par exemple.

Lors des entretiens, le jury a ainsi abordé des actions et des modalités de formation dans le contexte de :

- l'éducation prioritaire, l'interdegrés et l'intercycles,
- l'accompagnement des réformes,
- les formations en public désigné
- la formation d'initiative locale (FIL), d'établissement ou de réseau ECLORE...

Le candidat doit aussi avoir une connaissance de l'évolution de la formation comme des conditions et modalités des formations, au regard, par exemple, du schéma directeur de la formation continue (Circulaire n°2019-133 du 23-9-2019).

Nous invitons les candidats à s'emparer du référentiel des compétences professionnelles du formateur des personnels enseignants et éducatifs et de se préparer en s'appuyant sur la grille d'évaluation de l'épreuve professionnelle comme de celle de l'épreuve de soutenance.

Pour le jury de CAFFA,
Laurent Marien, IA-IPR
Président du jury

ANNEXES

1- Référentiel des compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs.

Référentiel de compétences professionnelles du formateur de personnels enseignants et éducatifs (annexe 1 du bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015)

Ce référentiel s'appuie sur les travaux menés entre 2013 et 2014 dans le cadre de l'université d'été « former les formateurs » pilotée par la direction générale de l'enseignement scolaire (Dgesc) en collaboration avec la Chaire Unesco « former les enseignants au 21^{ème} siècle » et l'Institut français de l'éducation (IFé).

Il a bénéficié du travail collaboratif d'ateliers et de sessions à distance qui ont réuni des enseignants formateurs et des inspecteurs des premier et second degrés, des responsables académiques de la formation ainsi que des formateurs et des enseignants chercheurs intervenant en ESPE.

Cette modalité d'élaboration a favorisé le croisement de regards et le dialogue entre des praticiens et des ingénieurs de la formation : la réflexion s'est attachée à cerner le cœur du métier du formateur d'enseignants et de personnels éducatifs : former à transmettre et à apprendre.

La professionnalité du formateur et son éthique

L'action de formation, selon la définition contenue dans la circulaire DGEFP n° 2011-26 du 15 novembre 2011 (fiche n° 1), consiste à « conduire un processus visant à une évolution des savoirs et des savoir-faire » du professionnel « à partir de ses connaissances, compétences, qualifications et besoins ».

La conduite de ce processus requiert de la part du formateur un engagement éthique qui se fonde doublement sur le respect de la personne en formation et sur l'éthique de la commande.

Le formateur doit se penser et se situer de manière autonome dans le cadre de la profession – définie par des normes, des règles, des valeurs – pour aider la personne en formation à se construire professionnellement en développant sa réflexion et sa liberté d'initiative.

Les quatre domaines de compétences du formateur

Les compétences professionnelles ont été regroupées en quatre domaines :

1. Penser - Concevoir - Élaborer
2. Mettre en œuvre - Animer
3. Accompagner l'individu et le collectif
4. Observer - Analyser - Évaluer

Une sélection de ressources pour la formation

Un ensemble de ressources pour le formateur a été élaboré en regard du référentiel : il s'agit de notions et de références organisées de manière à en favoriser la consultation. Cette sélection n'est en rien normative ou exhaustive ; elle entend servir la constitution d'une culture commune entre les formateurs. Sa mise en ligne sur Éduscol en favorisera l'accès et l'appropriation par chacun au gré de ses besoins et de ses curiosités pour l'accompagner dans son parcours de formateur.

Penser - Concevoir - Élaborer

Connaître les fondamentaux de la formation professionnelle : le vocabulaire commun, les acteurs et le contexte réglementaire ; les étapes et les types d'évaluation d'une action de formation ; les dispositifs et les formats de formation ; le rôle, les obligations et la posture du formateur ; les caractéristiques et les ressorts de la motivation de l'adulte apprenant.

Identifier les conditions qui favorisent l'efficacité d'une formation et une évolution chez les apprenants.

Analyser la commande institutionnelle ainsi que les besoins et les attentes des apprenants et savoir les mettre en tension ; prendre en compte la diversité des besoins dans la construction de l'offre de formation.

Élaborer un programme de formation : formuler un objectif de formation et des objectifs pédagogiques ; identifier les pré-requis ; choisir les méthodes d'évaluation ; élaborer une progression des apprentissages ; identifier les techniques d'animation possibles.

Concevoir le scénario et les ressources spécifiques pour une formation hybride ou à distance.

Anticiper les moyens logistiques, les outils et les supports nécessaires à la réalisation de l'action ; identifier les avantages et les inconvénients de ces supports.

Élaborer des écrits professionnels en lien avec les différents volets de l'activité de formation et construire des ressources pédagogiques.

Mettre en oeuvre - Animer

Introduire et conclure une séquence de formation.

Installer un environnement bienveillant et sécurisant ; ne pas ignorer les répercussions émotionnelles de la formation chez les personnes en formation.

Mettre en œuvre des modalités pédagogiques et des techniques d'animation fondées sur la mise en action des apprenants : faire comprendre, faire dire, faire faire, faire collaborer.

Accompagner les apprenants dans leur apprentissage : partager les références théoriques, mettre des mots sur les situations et les ressentis, les dilemmes professionnels rencontrés en mobilisant différents langages et une pluralité de modèles explicatifs issus des savoirs de recherche.

Gérer les phénomènes de groupe et d'individualité.

Gérer les spécificités de l'animation et de l'accompagnement à distance.

Co-animer une formation et faire bénéficier les apprenants de la richesse d'une dualité de propositions.

Accompagner l'individu et le collectif

Accompagner les individus et les équipes dans la durée pour développer la confiance et le pouvoir d'agir, en facilitant les échanges en présence et à distance.

Donner aux individus et aux équipes des outils pour agir ; étayer leur analyse par des rétroactions fondées sur des traces prélevées dans leur activité.

Suivre avec attention les expérimentations et les innovations mises en œuvre en s'attachant aux modifications qu'elles induisent.

Aider chacun à s'engager dans un projet d'enseignement, de formation, de recherche-action ; soutenir et valoriser le développement des compétences dans une démarche de formation tout au long de la vie.

Observer - Analyser - Évaluer

Observer et analyser des éléments de pratique professionnelle pour conseiller et aider à réajuster les pratiques.

Contribuer à l'évaluation d'un dispositif de formation ; concevoir des critères et des indicateurs ainsi que des outils de recueil des données, analyser les résultats, ajuster les actions de formation en conséquence.

S'efforcer de mesurer le transfert de la formation sur l'enseignement et l'action éducative en faisant de la qualité des apprentissages des élèves un des critères d'efficacité des actions entreprises.

Savoir accepter les remarques ; prévoir l'évaluation de son action par les apprenants et pratiquer l'autoévaluation.

Réfléchir entre pairs dans un groupe d'analyse de pratiques : se distancier, modéliser son action, poursuivre son processus de questionnement et de formation.

2- Grille d'évaluation de l'épreuve d'admission

Critères		TI	I	S	TS
ÉPREUVE DE PRATIQUE PROFESSIONNELLE					
1 - Analyse de pratique a) entretien du candidat avec le stagiaire					
	Qualité de l'analyse de la séance				
	Dialogue constructif				
	Remarques hiérarchisées				
	Conseils pertinents et opérationnels				
	Pertinence des pistes de réflexion et du prolongement possible proposé				
<i>Commentaire</i>					
1 - Analyse de pratique b) entretien du candidat avec le jury					
	Analyse distanciée de l'entretien avec le stagiaire				
	Justification des choix opérés				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Reconstruction de l'entretien avec le stagiaire				
<i>Commentaire</i>					
Critères		TI	I	S	TS
2 - Animation d'une action de formation a) animation de l'action					
	Traitement de la problématique au regard des objectifs annoncés				
	Ancrage dans le cadre de référence et le contexte d'exercice				
	Capacité à accompagner un collectif professionnel				
	Qualité de l'animation et des interactions				
	Utilité des supports et des outils mobilisés				
<i>Commentaire</i>					
2 - Animation d'une action de formation professionnelle b) entretien avec le jury					
	Analyse distanciée de l'action de formation				
	Justification des choix opérés				
	Inscription la réunion de l'action de formation dans la durée				
	Ecoute, sens du dialogue et capacité à entrer dans un échange professionnel				
<i>Commentaire</i>					

MEMOIRE PROFESSIONNEL					
Mémoire					
	Qualité du questionnement et des hypothèses envisagées				
	Qualité formelle du mémoire				
	Méthodologie précise et rigoureuse, étayée par des références théoriques				
	Intérêt du dispositif expérimenté				
	Traitement, analyse et interprétation des données recueillies				
<i>Commentaire</i>					
Soutenance					
	Qualité de la communication				
	Analyse distanciée du travail (points forts, points faibles)				
	Écoute, sens du dialogue et de la controverse professionnelle				
	Mise en perspective, projection dans le métier de formateur				
<i>Commentaire</i>					
INTEGRATION DU NUNERIQUE					
	Qualité et pertinence de l'usage du numérique				
<i>Commentaire</i>					

3- Synthèse des compétences du candidat

(Annexe 2 du bulletin officiel n° 30 du 23 juillet 2015)

TI : très insuffisant

I : insuffisant

S : satisfaisant

TS : très satisfaisant

Domaine de compétence	/5
Penser, concevoir, élaborer	
Mettre en œuvre, animer, communiquer	
Accompagner	
Observer, analyser, évaluer	
Total sur 20	/ 20
Intégration du numérique (minoration ou bonification)	Entre - 2 et + 2 points